



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Christophe Ming
Secrétaire : Mme Carole Dind

*Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.vevey.ch/youtube*

01 / 2020

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

74 présents, 25 absents dont 2 sans excuse (MM. J.-Y. Marchesi et B. Shalhoub).

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 9 et 19 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. P. Molliat « Commandement de paix pour la municipalité ? »
- Motion de M. P. Bertschy « Mieux cadrer la communication »
- Motion de M. A. Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »

Le point 7 est supprimé, M. J. Mailer restant membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE. Mme N. Bader étant absente, le point 16 est une nouvelle fois reporté.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettres de M. J. Mailer et de Mme M. Buckel annonçant leur démission respective du Conseil communal. Le remplacement de M. J. Mailer interviendra sous point 6 de l'ordre du jour, celui de Mme M. Buckel lors de la prochaine séance
- M. E. Rivier annonce sa démission de la Municipalité avec effet au 31 juillet 2020. L'élection complémentaire devrait se dérouler le 17 mai. M. le Président le remercie pour tout ce qu'il a fait et ce qu'il fait pour notre Ville depuis 2011
- Sur les bancs, amendements au budget de l'exercice 2020. Sur la table à l'entrée de la salle, bulletin ASR et programme culotté ! de la bibliothèque pour les mois de janvier à juin 2020
- Communication relative à la diffusion de la revue de presse interne de la Ville de Vevey
- Formulaire de coordonnées à retourner à l'administration générale afin de mettre à jour les données des conseillères et conseillers
- Diffusion publique du film Sub Jayega, à la recherche du paradis des soins palliatifs, le mardi 4 février au cinéma Rex 4, suivi d'une table ronde avec des représentants des soins palliatifs de la région

4. Communication(s) du Bureau

Le traitement du préavis 35/2019 - Renouvellement 2020 de l'infrastructure centrale (serveurs et stockage) de

l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey, initialement prévu à l'ordre du jour de la présente séance, est reporté au mois de mars.

5. Adoption du procès-verbal des séances des 5, 12 et 19 décembre 2019

Les modifications suivantes sont demandées :

Page 4 : On retombe donc dans une association de communes, mais est-ce une association de communes à buts multiples *ou une association standard* en plus de toutes celles qui existent déjà ?

Page 19 : Ceux qui y *gagnent* seront toujours les mêmes parce qu'on aura diminué le taux d'imposition pour les gens qui paient beaucoup d'impôts, alors que ceux qui paient peu d'impôts ne vont strictement rien gagner.

Page 20 : Le titre du chapitre est complété avec la mention de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable

Page 31 : M. M. Agnant *répond* que ces fr. 60'000.-- sont conventionnés par l'accord tripartite qui a été signé avec le Canton.

Page 36 : Un autre facteur est l'effet *de levier*, dont on a déjà parlé à plusieurs reprises. C'est la commune-siège qui doit faire le premier pas pour donner *de* la crédibilité à l'association et, à partir de là, celle-ci peut se tourner vers d'autres instances, d'autres structures, d'autres organismes pour obtenir le surplus. (...) La culture est le seul moyen pour faire advenir l'humanité de l'homme et si nous trouvons des acteurs qui promeuvent tout cela, alors nous *devrons* les aider le plus possible.

Demande est faite également de mentionner les dates des séances après chaque trait séparant les différentes assemblées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal des séances des 5, 12 et 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité tel que modifié, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Jamie Mailer (Les Verts)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Douglas Magnenat, né le 24 décembre 1971 et domicilié à rue de l'Union 16, en remplacement de M. Jamie Mailer, membre du groupe Les Verts, démissionnaire

7. Nomination d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Jamie Mailer (Les Verts)

Ce point est supprimé.

8. Nomination d'une commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Isabel Jerbia « S'abstenir sera un choix ! »

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme Danièle Kaeser
<u>Membres :</u>	PDC	M. Louis Buttica
	PS	Mme Isabel Jerbia
	DA	M. Gilles Perfetta
	UDC	M. Antonio Poeira Martins
	VL	Mme Anne-Francine Simonin
	VER	M. Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M. Nicolas Bonjour
	VER	M. Antoine Dormond
	PS	Mme Caroline Gigon
	UDC	M. Cihan Kirisci
	DA	M. Marc Renkens
	PDC	M. Jean-Marc Roduit
	PLR	M. Christian Roh

9. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. P. Molliat « Commandement de paix pour la municipalité ? »

M. P. Molliat développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Motion de M. P. Bertschy « Mieux cadrer la communication »

M. P. Bertschy développe cette motion, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (cinq abstentions).

c) Motion de M. A. Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »

M. A. Méan développe cette motion, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et six abstentions).

10. Préavis sur demande de crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1 (2020/P01)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Eric Oguey
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	VER	M.	Karim El Khalifa
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	VL	M.	Roger Pieren
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Moin Danaï
	VL	M.	Randolph Hunziker
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	PS	M.	Vincent Matthys
	VER	M.	Antoine Stübi
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	DA	M.	Alexandre Vallotton

11. Préavis sur demande de crédit de CHF 1'965'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2020 (2020/P02)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Roger Pieren
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VER	M.	Antoine Dormond
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Ambroise Méan
	PDC	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	PLR	M.	Peter Keller
	PS	M.	Henok Gyger
	VER	M.	Douglas Magnenat
	VL	M.	Pascal Molliat
	UDC	M.	Werner Riesen
	DA	M.	Frédéric Vallotton

12. Préavis sur réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous ! » (2020/P03)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Clément Tolusso
<u>Membres :</u>	VL	M.	Roger Blatter
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	UDC	M.	Werner Riesen
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M.	Louis Buttica
	VL	M.	Olivier Casellini
	DA	M.	Yvan Luccarini
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	PLR	M.	Patrice Planterose de Berville
	PS	M.	Julien Rilliet
	VER	M.	Colin Wahli

13. Rapport sur prise en considération du postulat de Mme Anne-Francine Simonin, intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey » (2019/P32)

Rapporteur : Mme Sophie Métraux

M. N. Bonjour regrette, compte tenu de l'absence de Mme A.-F. Simonin, que cet objet n'ait pas pu être reporté à la prochaine séance. Vevey Libre déplore le fait qu'on refuse d'investir dans la jeunesse, dans l'avenir de notre ville. Ce d'autant plus que Vevey était une ville pionnière en matière de centres de jeunesse, pour que nos jeunes se retrouvent à un endroit, où il y a un sentiment d'appartenance, où l'on n'est pas dispatché dans différents quartiers et se retrouve uniquement entre personnes d'un même lieu. Cela permettait vraiment de réunir tous les Veveysans et qu'ils se retrouvent peut-être plus tard, à d'autres occasions, tous ensemble. On n'aura peut-être pas ce sentiment d'appartenance des jeunes à Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (une dizaine d'avis contraires et quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Anne-Francine Simonin, intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de ne pas prendre en considération le postulat de Mme Anne-Francine Simonin, intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey » et de classer ce texte.

14. Rapport sur réponse à la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, Parti libéral-radical, « De 5 à 7, pour le bien de Vevey » (2019/P34)

Rapporteur : M. Tiago Branquino

M. A. Stübli remarque que, lorsqu'on souhaite faire évoluer la composition de la Municipalité, il peut y avoir différentes raisons. Une raison à court terme est d'apporter un nouvel équilibre au sein de l'Exécutif en réponse à une législature assez exceptionnelle. Le groupe des Verts considère qu'adapter le nombre de personnes à la Municipalité, c'est répondre aux nouvelles réalités de l'Exécutif (nombre d'attentes qui augmentent, nécessité de compétences face à la complexité juridique et au nombre de dossiers qui sont à traiter), c'est aussi répondre aux attentes du Conseil, qui n'attend pas seulement des municipaux une orientation stratégique mais qu'ils aient des réponses sur chacun des dossiers. Il y a aussi aujourd'hui un part importante dans la gestion de la communication. Comme pour le personnel communal, les Verts défendent une juste prise en compte de ces évolutions dans la dotation en ressources. Le travail de municipal doit aussi apporter une satisfaction à la personne, le temps investi doit donc être justement décompté. La sous dotation, ce sont des décisions bâclées, des intérêts de la Ville qui sont mal défendus, une mauvaise conduite dans les directions et beaucoup de dossiers en attente. Cela peut faire fuir les candidats et les compétences. Au final, c'est une mauvaise gestion, une insatisfaction de la population et des services, mais aussi des personnes qui, avec des ressources limitées, n'ont pas la possibilité de conduire à bien leur travail. Six municipaux à 50% n'apportent aucune solution ; cela ne représente que 0.2 EPT supplémentaire. Le travail de municipal, c'est 20% pour la Municipalité elle-même. Avec un taux de 50%, on est deux jours et demi par semaine présent pour la Ville, dont un jour au minimum

pour les dossiers propre à la Municipalité. Reste 1,5 jours pour s'occuper des services et pour être présent dans les autres institutions dans laquelle la Ville est représentée. Le groupe des Verts est convaincu que le maintien des municipaux à 60% est nécessaire pour pouvoir répondre aux enjeux actuels. Montreux a le même pourcentage et cela semble la comparaison la plus pertinente, car ils sont dans la même région, ils ont la même nécessité de présence dans les structures intercommunales, les mêmes réalités de réunions, etc. Le groupe des Verts dépose donc un amendement au point b) des conclusions afin de fixer le taux des six municipaux à 60%.

M. L. Lavanchy estime que non seulement s'occuper de la forme n'améliore pas la réflexion sur le fond, mais cela permet le plus souvent d'éviter d'aborder l'essentiel. Or, toute cette envie de passer de 5 à 7 municipales-paux, ou plutôt, vu la saison, 7 municipaux-pales, ne règle rien sur le fond de la question primordiale : quelle fonction, quel rôle pour une Municipalité ? On nous dit que les villes de moyenne importance du canton ont 7 municipaux-pales... Et alors ? Ou qu'avec 7 personnes à la Municipalité, nous aurions un plus large éventail de compétences dans plus de domaines. Cet argument est tout simplement faux, puisque le système d'élection ne tient aucun compte de ce critère. De plus, les municipaux-pales ne sont pas des super-chef-fe-s de service, avec encore plus de connaissances que leur personnel. On ne choisit pas les membres de la Municipalité pour leur compétence dans un domaine particulier, d'autant plus que la répartition des dicastères n'obéit pas à des critères de compétences techniques uniquement. Il s'agit d'élire des personnes avec des capacités politiques, des personnes capables de participer à une instance qui fixe des orientations, puis les fait advenir par le personnel communal, des personnes qui fixent ces orientations ensemble, dans une vraie collaboration. Alors, 5 ou 7, si chacune et chacun travaille dans son coin, c'est très semblable. C'est plutôt pire à 7 qu'à 5, car il est tout simplement plus compliqué et plus long de dialoguer, de communiquer, de partager des informations pour prendre ensemble des décisions. Or, c'est de cela dont nous avons besoin, ici comme ailleurs. Décroissance-Alternatives ne verrait que deux avantages à avoir 7 municipaux-pales plutôt que 5. Tout d'abord, la charge mentale serait un peu mieux répartie, donc moins lourde. Secondement, on pourrait augmenter de 40% la chance d'élire à la Municipalité un membre de son parti... ou soi-même. Mais le système électoral, non proportionnel comme le prouve la composition de toutes les dernières municipalités, montre que ce ne sont que des rêves. Sachant que nous avons d'abord besoin de personnes qui font de la politique, et non de la gestion – sans parler de ceux qui font de la gestion dans leur coin - Décroissance-Alternatives ne voit pas d'avantage à passer de 5 à 7 municipaux-pales, ou plutôt ne voit pas de différence sur le fond : cela ne change en rien l'essentiel. C'est pourquoi une partie du groupe s'abstiendra, non pas par indifférence mais pour dire clairement que pour c'est bonnet blanc, sept bonnets, d'autres refuseront cette proposition.

M. P. Bertschy se désolé de la proposition des Verts. La motion proposait 40%, la commission s'est mise d'accord pour 50%. Si c'est 60% au final, l'ensemble du centre-droit votera non et on restera à 5 municipaux. Compte tenu de ce que l'on a vécu durant cette législature, est-ce qu'une augmentation des postes à la Municipalité de 60% n'est pas suffisante, faut-il absolument arriver à 120% de plus ? Pas sûr que la population le comprenne. Pour sa part, il maintient la proposition à 50% pour cette première législature, quitte à ce qu'on rediscute le taux durant la législature si on se rend compte que ce n'est pas suffisant et que la Municipalité vient avec des arguments solides. Mais, à ce jour, il ne voit pas la possibilité d'avoir six municipaux à 60%. On ne parle pas du taux de la syndication, puisque même la motion ne demandait pas sa diminution. Il n'y a pas que les compétences professionnelles qui sont en jeu ; il y a les compétences politiques. Quand on a sept personnes qui ont des compétences politiques, la dynamique est différente. Ce n'est pas par hasard si les municipalités de Blonay-St-Légier, avec leurs conseils communaux, proposent, en cas de fusion, de passer à sept pour 12'000 habitants.

M. A. Gonthier constate, au point a) des conclusions du rapport, que le Conseil communal décide de proposer au Conseil communal de fixer le nombre des membres de la Municipalité à 7. C'est absurde, il faut supprimer les mots « de proposer au Conseil communal » et il dépose un amendement en ce sens. Pour sa part, il ne pense pas que les compétences politiques s'additionnent et qu'une discussion à 7 soit forcément plus fructueuse qu'à 5. On peut avoir sur les listes des personnes qui ont chacune des compétences professionnelles techniques dans un domaine particulier, mais au final il se peut que les personnes élues soient toutes compétentes dans le même domaine, parce que la démocratie fonctionne ainsi. Cette idée qu'on va mieux maîtriser les dossiers parce qu'il y aura plus de compétences professionnelles et plus diversifiées est donc fautive. On a besoin de gens qui sont passionnés par la politique, qui ont envie de discuter ensemble, d'aboutir à des décisions pour ensuite donner des directives, des élans politiques aux services pour que ceux-ci les exécutent, pas d'être plus nombreux. C'est cela qui a manqué durant cette législature. C'est pour cela que finalement cette proposition ne change pas grand-chose.

M. Ph. Herminjard regrette lui aussi la proposition des Verts. Avec 60%, on réduit passablement le nombre de candidats potentiels, parce que personne ne maintiendra un employé dans son entreprise ou n'engagera quelqu'un à 40%. 50%, c'est le maximum qu'on puisse raisonnablement demander à quelqu'un pour se présenter à un tel poste. Avec un taux de 50%, on peut toujours travailler à côté, raison pour laquelle le PLR opte pour cette limite à 50%, faute de quoi nous n'aurons que des professionnels de la politique. Il appelle donc le Conseil à limiter le taux des municipaux à 50% maximum. Par contre, l'idée de passer de 5 à 7 paraît une bonne idée.

M. V. Rizzello rappelle qu'on est en train de sortir d'une législature qui a été anormale. Aujourd'hui, il y a une certaine défiance, que ce soit de la population vis-à-vis du Conseil ou des conseillers vis-à-vis de la Municipalité. Le centre-droit estime que cette proposition vise également à répondre à cette problématique et est tout à fait en accord avec les nouveaux besoins de la commune. Il est impensable aujourd'hui de rester à 5 municipaux étant donné la précision et la complexité des problématiques nouvelles qui se posent dans chaque dicastère. Il invite donc le Conseil à accepter ce rapport, tout en préférant que l'on reste à un taux de 50%.

M. P. Molliat estime pour sa part que passer de 5 à 7 dilue en partie les problématiques personnelles et les problématiques d'égo. Des personnes qui ne s'entendent pas à 7, c'est plus facile que deux personnes qui ne s'entendent pas à 5 parce que, quand on est moins, cela fait plus facilement des clans. C'est typiquement ce qui s'est produit lors de cette législature et qu'on aimerait ne plus rencontrer à l'avenir. Il y a aussi des difficultés et des exigences de plus en plus précises pour les municipaux. Vevey Libre soutient donc également le 6 x 50%. Peut-être moins pour le fait que cela permet de garder un travail à l'extérieur, parce qu'on a tous une idée de ce qu'est la fonction de municipal : on peut difficilement être employé à côté, à moins d'exercer une profession libérale ou d'être indépendant. Par contre, le pourcentage, au-delà du salaire lui-même, porte aussi un message. Un 40% signifie que votre activité de municipal est une activité annexe. Si vous êtes à 60%, c'est votre activité principale. Si vous êtes à 50%, le message c'est que cela reste flexible. Pour Vevey Libre, c'est un bon message, raison pour laquelle le groupe soutiendra les conclusions de la commission.

Mme I. Jerbia trouve que les conclusions de la commission sont un bon compromis, à la vaudoise. Il est à son avis important de ne pas oublier que les municipaux et le syndic restent des miliciens. Dès lors, augmenter ou diminuer en-dessous de 50% risque de compliquer les choses. Ces postes seront réservés à une certaine catégorie de la population et on ferme la porte à toute personne qui serait intéressée, dès lors que cela reste une activité de milicien. Peut-être faudra-t-il envisager un jour de passer ces postes en professionnel, mais c'est un autre débat.

M. L. Lavanchy se dit rassuré, ni M. Ph. Herminjard, ni Mme I. Jerbia ne se présenteront à un poste à 60% ce printemps. Plus sérieusement, fr. 7'600.-- net pour un 60% + fr. 500.-- de frais de fonction, soit fr. 8'100.-- net chaque mois, c'est plus que ce qu'il a gagné presque toute sa vie à 60%. On peut donc estimer que c'est une activité principale et qu'on n'a pas forcément besoin d'avoir un emploi à côté. S'il faut absolument augmenter le temps de travail à la Municipalité, c'est tout à fait possible, cela mérite qu'on y réfléchisse mais alors, pour être plus efficace et avoir plus de candidats, gardons-en 5 et augmentons leur taux d'activité.

M. P. Bertschy estime que l'idéal serait d'avoir des jeunes qui se lancent à la Municipalité. Mais ils ne resteront pas 20 ans à la Municipalité. S'ils n'ont pas travaillé pendant plusieurs années, ce sera plus difficile de retrouver un emploi après leur mandat alors que si, pendant la période où ils sont à la Municipalité, ils peuvent maintenir leur emploi, ils ont un avantage. Nous avons déjà vécu cela ; il a fallu voter une Lex Christen lorsque celui-ci n'a pas été réélu. L'idée, c'est de ne pas l'utiliser régulièrement, que les gens gardent un travail à côté et qu'ils puissent, par choix ou suite à une non-réélection, retrouver facilement un emploi.

M. Ch. Roh rappelle que Vevey est une ville qui dépasse les 20'000 habitants. Sans revenir sur ce qui s'est passé au sein de la Municipalité, qui travaille depuis déjà un certain temps à 4 municipaux au lieu de 5, on se rend compte que, même avec 5 municipaux, la charge de travail de l'Exécutif était vraiment très élevée. 50% donnerait une chance à des prétendants, jeunes ou moins jeunes, de garder un emploi, raison pour laquelle il est opposé à l'amendement des Verts. On passe déjà de 320% à 380%, soit une augmentation de 60%. Cela paraît tout à fait raisonnable pour une ville comme Vevey. Il est évident qu'être municipal, c'est une mission politique, mais il rappelle qu'une ville, c'est comme une entreprise, il faut aussi avoir des gens qui ont une expérience professionnelle. Partager son temps entre un travail et un exécutif communal serait aussi une bonne chose pour pouvoir gérer les dossiers au mieux. D'autre part, un syndic toujours à 80% et des municipaux à 50% permettrait une meilleure répartition des tâches, un peu moins de charges pour chacun. C'est la solution qui paraît la plus appropriée aujourd'hui.

M. C. Toluoso comprend bien que le PLR, qui risque de voir échapper une place à la Municipalité, fasse arguments de tout bois, mais il pense que des municipaux à mi-temps n'est pas un bon signal politique à l'égard de la population. Si l'on veut absolument faire une comparaison avec l'entreprise - ce qui n'est à son avis pas adéquat parce qu'une collectivité publique n'est pas une entreprise, même si certains paramètres peuvent le faire penser - une entreprise n'accorde jamais de place de cadre à 50%. Si vous êtes cadre, vous êtes au moins à 80%. Le 60% des municipaux et le 80% de la syndiculture sont donc indispensables pour que les cadres de notre Ville aient le temps de faire leur travail et de faire de ce travail un engagement politique de qualité.

M. P. Bertschy regrette que l'on doive subir 14 mois d'attaques personnelles ; ce n'est justement pas ce que la population attend de notre part. Il remercie donc les personnes qui le font de s'abstenir. Pour ce qui est de dire que la population souhaiterait des politiciens professionnels, il prend l'exemple de Bulle. La Municipalité avait

proposé de passer les municipaux à 100%. Cette idée a été balayée par la population. Il se réjouit donc de voir la proposition de passer à des politiciens professionnels. Lui-même ira personnellement chercher les signatures pour lancer le référendum. Pour ce qui est du fait qu'on ne trouve pas de postes de cadre à moins de 80%, Fribourg vient de nommer deux chefs de service, pour le même poste, à 50%. Il est donc faux de dire qu'on ne trouve pas de poste de cadre à 50%.

M. B. Schobinger remarque qu'un cadre nécessite essentiellement des compétences techniques et ça, c'est le rôle des chefs de services et des employés de l'administration. Le rôle d'un politicien, d'un municipal, c'est de donner un cap, une vision, sans avoir à se plonger dans les questions opérationnelles. En cela, un 50% est largement suffisant. Le groupe UDC soutiendra majoritairement le fait de passer de 5 à 7 municipaux, en gardant le taux de 50%, parce qu'il est aussi très important que la Municipalité soit composée de personnes d'âges et d'horizons différents, avec si possible une certaine représentativité. Et pour pouvoir conserver un travail à côté, on ne peut pas demander plus que 50%.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. A. Gonthier est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). L'amendement des Verts est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 34 du 25 novembre 2019, en réponse à la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, Parti libéral-radical, « De 5 à 7, pour le bien de Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- a) d'adopter la détermination de la Municipalité sur la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, Parti libéral-radical et, conformément à l'art. 47, alinéa 2, de la Loi sur les communes, de fixer le nombre des membres de la Municipalité à sept pour la prochaine législature ;
- b) de fixer le taux des 6 municipaux à 50% ;
- c) de maintenir le taux de la syndication à 80% ;
- d) de considérer cette motion comme réglée.

15. Rapport sur réaménagement de la Place du Marché : Demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, « D'Amour et d'Eau fraîche » (2019/P36)

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

M. B. Schobinger remarque que le prototypage et la communication ont passablement fait l'objet de discussions lors de la commission. Il présente à ce sujet cinq amendements, touchant les points 2 et 4 des conclusions :

1) Prototypage plantation	CHF 100'000.--
2) Prototypage revêtement de sol	CHF 30'400.--
3) Communication : modification et reprise des éléments de communication existants	CHF 17'250.--
4) Communication : site internet et actions de fond	CHF 17'650.--
5) Communication : numéro spécial en partenariat avec un journal local	CHF 25'000.--

M. le Président indique que ces amendements, qui représentent au total CHF 190'300.--, feront l'objet d'un vote séparé mais seront discutés de manière globale.

M. B. Schobinger revient sur la question des plantes en pots. Dire qu'on veut une essence plutôt qu'une autre dépend des goûts et couleurs de chacun. Il y a aussi l'aspect de l'âge : les plantes en pot seront des arbres de quelques années alors que, dans toutes les illustrations qui sont présentées, ce sont des arbres qui ont une vingtaine d'années ; cela fausse donc déjà quelque peu le jugement. Pour les revêtements de sol, une présélection sera faite en fonction de différents critères techniques ; cela va donc déjà passablement limiter les choix. A la rue du Simplon, on a à peu près tous les revêtements de sol possibles, depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la place Ronjat. On peut donc déjà voir ce que cela peut donner. Pour le volet communication, la population qui veut s'impliquer a tout loisir de le faire à tout moment ; pas besoin de faire des montagnes de communication. Sachant qu'on a déjà, au sein de la Commune, une personne qui s'occupe de la communication, on peut tout à

fait imaginer la faire collaborer à ce projet-là. Ce sont des dépenses extrêmement superflues que l'on peut se permettre d'économiser sans fondamentalement porter atteinte au projet et aux études techniques qui, elles, sont nécessaires pour aller de l'avant.

M. P. Butty constate que le parti socialiste avait l'intention de déposer le même type d'amendements, en particulier les fr. 100'000.-- qu'il faudrait supprimer pour le prototypage et le montant prévu pour la communication. Le PS n'est par contre pas allé plus avant concernant les revêtements de sol. A voir maintenant si le PS se rallie à la position de l'UDC, mais à priori il s'agit des mêmes amendements.

M. C. Wahli a eu plusieurs discussions avec des citoyens veveysans qui ne comprennent pas vraiment ce qui se passe au niveau de la place du Marché. Le projet D'amour et d'eau fraîche a été présenté une première fois, il y a eu une démarche participative, une votation, un réaménagement provisoire des places de parc, une nouvelle peinture. La situation est assez compliquée à comprendre et il est important que la population soit bien informée.

M. P. Bertschy remarque qu'il a été dit que si finalement ce qui aura été proposé au choix des Veveysannes et des Veveysans ne convenait pas, on trouverait sans problème la possibilité de le mettre ailleurs. Donc, si quelque chose ne joue pas pour la place du Marché, cela ira très bien ailleurs en ville, parce que l'endroit est moins important. On ne peut pas raisonner ainsi. Soit on est sûr de ce que l'on veut parce qu'on fait les bons choix, soit on ne fait pas d'essais. Lors de la campagne sur l'initiative pour le parking souterrain, il avait été dit qu'on ne voulait pas de plantes en pots et finalement c'est ce qu'on nous propose. Evidemment que les Veveysannes et les Veveysans ont besoin d'être informés, mais c'est ce qui s'est toujours fait jusqu'à présent. Il y a eu une exposition, un concours, des vidéos. Reprenons la base, qui est très bien faite, mettons-là au goût du jour, mais est-ce qu'on a véritablement besoin d'engager autant d'argent pour cela ? Le PLR à l'unanimité propose de soutenir les cinq amendements du groupe UDC et le projet pourra alors aller de l'avant sans problème, sans trop de dépenses.

Mme G. Kämpf indique que le groupe Décroissance-Alternatives se réjouit de voter enfin ce crédit d'études car il entraîne avec lui un nouveau souffle pour notre ville. En effet, le réaménagement plus convivial de la place du Marché est tellement attendu qu'il est urgent de donner un signal positif à la population, qu'elle puisse se réjouir et s'enthousiasmer autour d'un projet qui devrait être fédérateur. Mais ce que la population ne comprend certainement pas, c'est le temps que prennent toutes ces études et procédures. Il semble donc important de donner une impulsion dès maintenant avec la préfiguration de certains éléments de la future place comme des arbres, du mobilier, des animations, pour montrer que les choses bougent. Des arbres en pots disposés de manière provisoire sont tout à fait acceptables. Elle rejoint par contre les doutes exprimés quant à la communication. La meilleure communication, c'est d'être présent sur la place pour expliquer les choses. Certains prototypages sont importants pour les aménagistes eux-mêmes. Si on recouvre toute la place d'un sol qui, au final, ne convient pas, parce qu'il n'aura pas été testé, cela va coûter bien plus cher. Décroissance-Alternatives votera donc oui à ce préavis, sans les amendements proposés.

M. C. Bussy pense que la question n'est pas de savoir s'il faut aller de l'avant ; tout le monde est pour. Mais on vient de voter le budget communal en faisant des choix politiques sur comment est-ce qu'on veut gérer la communication et sur les moyens à lui donner. Il n'est pas nécessaire de rajouter des montants pour cela à chaque préavis. La communication sur les projets de la Ville se gère au sein du budget ; il ne voit donc aucun problème à accepter ces amendements. La raison pour laquelle le PS pense refuser l'amendement sur les sols, c'est qu'effectivement il y a des éléments qui sont plus difficiles à tester à d'autres endroits (impact de la pluie sur le sol, dallage de plus ou moins grande taille, mobilité réduite, etc.). Sans le voir et sans le tester sur place, c'est assez difficile de se rendre compte des problèmes avant qu'ils apparaissent. Ce n'est pas le cas avec des plantes en pots, qui ne correspondront absolument pas au produit final.

Mme C. Gigon a insisté lors de la commission par rapport aux gens à mobilité réduite, que ce soit les personnes âgées, en fauteuil roulant ou qui connaissent d'autres difficultés. Le sol peut avoir une très grande importance quand on a des troubles de l'équilibre, de la vue ou qu'on est en fauteuil roulant. C'est le cas aussi des assises et des salons urbains. On sait que, pour les personnes âgées, il faut une certaine hauteur, une certaine profondeur, des accoudoirs pour se relever. C'est en ce sens-là que les prototypes pour le sol et le mobilier urbain sont importants. La commune de Vevey a de gros défis à relever pour l'avenir et contenir les dépenses en fait partie. Dépenser fr. 100'000.-- pour des arbres en pots, alors qu'on a un service des jardins qui dispose d'une certaine expertise, paraît inutile. Il suffit de communiquer sur le fait qu'il y aura une soixantaine d'arbres plantés en plus selon ce que prédit le projet. Pour ce qui est de la communication, ce n'est pas une personne, mais trois qui travaillent à la communication de la Ville. Elle pense donc que cette communication peut se faire à travers les moyens usuels.

Mme N. Riesen revient sur la problématique des personnes en chaise roulante. Dans la situation actuelle, il faut vraiment faire très attention pour ne pas faire des dégâts à la voiture d'à côté. Merci d'en tenir compte.

M. A. Dormond pense que mot « prototypage » n'est peut-être pas idéal. Il voit plutôt cela comme un espace de chantier. Il s'agit d'un dossier majeur pour la ville et si l'on veut qu'il y ait une adhésion forte de la population derrière ce projet, il est important que les gens puissent se l'approprier. Si l'on crée un espace de chantier avec une présentation des matériaux, où l'on peut tester, toucher des choses, l'émulation autour du projet est totalement différente. Il est donc primordial de maintenir ces montants. Il s'agit d'une autorisation de dépense. Si la Municipalité trouve un moyen de faire un peu différemment ou d'optimiser ces montants, tant mieux, mais il est inadéquat de les couper à ce stade.

M. B. Schobinger revient sur les propos de Mme G. Kämpf, qui parlait de créer des groupes de travail au niveau de la communication, qui seraient sur la place du Marché. Les amendements qu'il a proposés concernent la modification et la reprise des éléments de communication existants, le site internet et le numéro spécial en partenariat avec un journal local ; les activités prévues sur la place ne sont pas touchées. Les amendements ne touchent pas non plus au mobilier, parce que les ingénieurs, les concepteurs n'ont peut-être pas l'habitude de côtoyer des personnes à mobilité réduite et c'est important d'avoir leur avis. Pour les sols par contre, on a une assez longue et importante expérience dans le domaine pour ne pas avoir besoin de faire du prototypage. Il y a déjà beaucoup de choses qui existent en ville, voyons ce qui s'est fait et cela permettra de le tester.

M. V. Imhof pense qu'il suffit d'acheter un abonnement inter rail et de faire un tour dans les villes européennes qui ont toutes des places magnifiques, avec des matériaux plus variés les uns que les autres. Evitons de transformer la place du Marché en laboratoire de l'EPFL.

Mme I. Jerbia revient sur la question des arbres en pots. On a beau dire que les arbres abattus pour une Fête des Vignerons ont été compensés ailleurs, ce que demandent nos concitoyens, c'est que des arbres reviennent sur la place du Marché, pas forcément de donner leur avis sur le type d'arbres. Si on peut faire des économies, ou en tout cas éviter de dépenser de l'argent dans ce genre de choses, il est aussi de notre devoir de faire attention aux dépenses de la Ville. Elle soutiendra donc cet amendement, parce qu'il s'agit à ce stade d'une dépense inutile.

M. P. Bertschy encourage les conseillers à se balader dans la ville pour voir les différentes sortes de pavés et dalles possibles. Pour ce qui est du gravier stabilisé, il y en a notamment là où il y avait le restaurant du Rivage, il est également possible d'en voir à La Tour-de-Peilz ou à Lausanne. Faire un test sur 100m² où il y a huit sortes de revêtements différents ne permettra pas de se rendre compte des choses. Il ne voit pas l'intérêt, c'est de l'argent mis à la poubelle.

M. A. Gonthier pense qu'on peut effectivement s'amuser à aller sur les trottoirs de la ville, mais les choses ne sont pas exactement pareilles lorsqu'elles sont mises en situation. Dans l'avant-projet D'amour et d'eau fraîche, il n'a jamais été question de mettre des dalles ; il a été question de mettre du pavé et, sur le pourtour, du sable stabilisé et des incrustations de dalles de béton armé. Si l'on veut à la fois respecter le budget global et avoir un sol correct, il ne faut surtout pas s'imaginer qu'on va mettre des dalles du style de ce qui a été posé à La Tour-de-Peilz ; cela ne rentrera pas dans le budget. Pour le mobilier urbain, on ne va pas mettre du chenit juste pour voir si ça passe ; ce sera de toute manière du mobilier urbain correct. Il y en aura un qui sera peut-être mieux adapté qu'un autre, mais il est faux de dire qu'on va mettre dans les quartiers ce qui n'aura pas été jugé assez bon pour la place du Marché ; ce sera de toute manière du mobilier de qualité qui sera tout à fait adapté pour être mis ailleurs. L'idée en matière de communication est justement que la population puisse venir sur place se faire une idée concrète de ce à quoi cela peut ressembler demain, ce n'est pas d'aller voir ce qui s'est fait ailleurs. C'est pour cela que le prototypage du mobilier est important, pas uniquement pour que les spécialistes puissent tirer des conclusions, mais pour que les gens se rendent compte de ce qu'on leur prépare. Le prototypage des arbres aussi est important, pas pour choisir quel genre d'arbres, mais pour mettre à l'emplacement des arbres prévus dans la version finale les arbres déjà achetés, en pots, et qui seront plantés à ces endroits-là. On balise le projet futur pour la population, pas pour que les spécialistes sachent quoi faire. C'est la même chose concernant le projet de journal. Il imagine que ce sera un numéro spécial, qui sera peut-être distribué à toute la population - même si on sait que certains ne le recevront pas - qui sera peut-être essentiellement disponible sur la place, où les gens viendront voir à quoi cela va ressembler après-demain et qui auront de la documentation papier dans les mains pour discuter et réfléchir. La soi-disant économie sur les arbres n'est en fait qu'un report de charges. Si on n'achète pas aujourd'hui les arbres qui seront plantés après-demain lors des travaux, on devra de toute manière les acheter dans une année et demie. Si on les achète maintenant, qu'on les pose en pots à l'endroit où ils sont prévus et qu'on les plante pendant les travaux, le coût sera identique. L'amendement ne sert donc à rien. On perd en information, en interactivité avec la population pour une économie finale de fr. 0.--.

M. Ch. Roh, après les interventions de Décroissance-Alternatives, constate encore une fois que l'aspect financier n'a aucune importance. Les cinq amendements qui ont été déposés ont aussi pour but de diminuer la dépense. Cette diminution est de 16% et on reste quand même à plus d'un million de francs pour réaliser ce projet qui lui semble approprié. Il sera tout aussi bien fait en dépensant 16% de moins qu'avec fr. 1'245'000.--.

M. le Président rappelle que le pilier public situé à l'Hôtel-de-Ville sert aussi pour la communication.

M. P. Butty abonde dans le sens de M. C. Wahli à propos du fait qu'il faut immédiatement communiquer sur la situation actuelle de la place du Marché. Mais cela n'a rien à voir avec le budget contesté sur la communication lié au projet D'amour et d'eau fraîche. Il ne se dit pas certain du tout que le support papier qui est prévu soit sous une forme qui soit utilisable sur site, mais là n'est pas l'important. Il pense que toute cette somme prévue pour la communication est surévaluée par rapport à ce qui a été décidé dans le cadre du budget. La communication pourrait être intégrée au nouveau site internet de la Ville. L'amendement ne vise pas une interdiction de communiquer sur la place ; au contraire, il faut le faire tout de suite pour l'actuelle situation, mais il concerne ce projet-là en particulier.

Mme I. Jerbia revient sur le fait que les arbres en pots, s'ils ne conviennent pas, pourront être mis dans un autre quartier. Les habitants de ces quartiers n'auraient donc pas non plus la possibilité de donner leur avis pour savoir si ce prototypage convient bien pour leur quartier ou pas. Oui, il faut communiquer urgemment pour que la population soit informée de tout ce qu'on va faire, mais si une information capitale est nécessaire, la Municipalité dispose de toutes les adresses des femmes et des hommes de la commune pour pouvoir envoyer un courrier à tous les citoyens et toutes les citoyennes de notre ville.

M. B. Schobinger relève que la commission a effectivement demandé au mandataire qui s'occupe de la mobilité de revoir la géométrie du parking au niveau de la largeur des allées, de la signalétique, pour que ce soit un peu plus agréable que ce qu'on a maintenant. Oui, ce projet aura plus d'arbres qu'aujourd'hui. Il est prévu dix arbres dans le prototypage, alors que dans le projet il y en a soixante. Mais on ne pourra pas les mettre là où aujourd'hui il y a le parking, notamment sur la façade ouest de la place. Dire que cela va ressembler à ce que sera la place du Marché, c'est tromper un peu la population. On ne touche pas au prototypage du mobilier, les gens pourront venir essayer ce mobilier. A cela pourrait s'ajouter une présentation du projet avec un peu plus de panneaux, comme on le fait pour les chantiers dans la ville. On pourrait même imaginer des flyers en tirage beaucoup plus réduit qu'un numéro spécial dans un journal local ou à destination de la population. Ainsi, ceux qui voudront s'impliquer, voir le projet, donner leur avis, pourront le faire, mais on ne va pas aller chercher les gens, on attend aussi qu'ils viennent vers nous. Oui, il faut aller de l'avant avec ce réaménagement, les gens l'attendent, mais cela prend du temps, comme pour tous les projets politiques publics.

M. J. Christen, municipal, remarque que ce préavis est important, il doit permettre de franchir une nouvelle étape dans le futur réaménagement de la place du Marché, qui est au cœur de notre ville au même titre que la Vieille Ville et ses commerces, située de surcroît près de nos quais et du Jardin du Rivage, qui sont aussi des points forts qui contribuent à la qualité de vie de nos habitants et à la qualité d'accueil réservée à nos hôtes, qui font aussi vivre notre cité. C'est dire l'importance que revêt ce projet qui, à ce stade, n'est encore qu'un avant-projet issu d'un concours d'architecture que nous devons transformer en projet en tenant compte des recommandations du jury, ce qui est indispensable pour sa réussite. Ce préavis est le résultat d'un travail collectif. Il est issu de tables rondes auxquelles ont participé quelque 66 personnes, auxquelles il faut ajouter 22 personnes si l'on tient compte des mandataires et de l'organisateur. Il convient d'ajouter également tous les habitants qui ont émis des suggestions dans le cadre de la démarche participative. Fini le temps où les projets se construisaient dans la tête de personnalités très affirmées ou dans les officines des partis politiques, quels qu'ils soient ; les projets réussis sont des œuvres collectives et il tient à remercier toutes les personnes qui se sont déjà impliquées dans ce projet, qui ont permis toutes ces étapes et qui, il l'espère, permettront de franchir les suivantes, à commencer par les conseillers communaux eux-mêmes, qui y ont largement contribué. Cette place est celle des Veveysannes et des Veveysans, qui attendent depuis longtemps la valorisation de cet espace, et ce n'est qu'on associant les principaux usagers que l'on peut aboutir à un projet réussi. Mais il reste du chemin à parcourir pour affiner le projet et aboutir au crédit de construction qui permettra de donner le premier coup de pioche. L'étape suivante - la réalisation - pour autant que le Conseil communal accorde le crédit demandé, sera menée par la Direction de l'architecture et des infrastructures en collaboration avec la Direction de l'urbanisme. Pour ce qui est de la communication, il ne s'agit évidemment pas de communication politique, mais de communication qui a pour objectif de poursuivre la démarche participative que le Conseil a appelée de ses vœux à plusieurs reprises. Il s'agit de continuer les échanges avec les usagers et toutes les personnes intéressées à la réussite de ce projet. Il a été souvent reproché aux autorités de concocter des projets seules dans leur coin. La Municipalité souhaite poursuivre cette démarche et faire connaître la suite du processus pour y intéresser les usagers de la place. Ce projet est complexe compte tenu de sa situation géographique et du lien que joue la place avec les autres parties de la ville, il faut donc se donner les moyens de le réussir. Ce que la Municipalité propose semble équilibré. 5% du crédit demandé est dédié au chapitre communication ; c'est extrêmement raisonnable. Sur l'ensemble du coût de la réalisation, de l'ordre de 12 millions de francs, cela représente même un demi-pourcent. Il s'étonne donc qu'on donne l'impression que ces chiffres sont excessifs, mais il appartient au Conseil de décider où mettre le curseur. La Municipalité estime pour sa part que la demande est plus que raisonnable compte tenu de l'importance de ce projet et des chances qu'on veut lui donner de réussir. Sur la question des arbres, il s'agit en effet d'un investissement. Ces arbres seront effectivement plantés sur la place ou réutilisés ailleurs dans la ville, pas n'importe où bien sûr mais à un endroit où

ils conviendront. Mais c'est relativement peu probable car, comme l'a dit M. A. Gonthier, il s'agit davantage d'animer, de faire vivre cette place en attendant que le projet se réalise, plus que de tester des essences. Le but premier est de faire vivre cette place et d'avancer dans cette démarche d'arborisation que le Conseil appelle de ses vœux. Ce sont effectivement dix arbres majeurs qui sont prévus et 50 de petite taille, qui seront ensuite replantés sur la place du Marché. Ces arbres ne vont pas rester en pots, cela n'aurait effectivement pas de sens. Mais si ce crédit n'était pas accordé, ce ne serait pas dramatique. Dans l'ensemble de ce que demande la Municipalité en termes de prototypage, ce n'est peut-être pas la chose qui pose le plus de problème. Ce serait par contre beaucoup plus ennuyeux pour les revêtements de sol. C'est un revêtement que l'on va faire pour les 60 prochaines années, sur une surface de plus de 20'000 m². Ce n'est donc pas anodin et les expériences faites ailleurs démontrent qu'on peut effectivement faire des mauvaises appréciations si on ne réalise pas ces tests-là. Sur la question de la communication, pas sûr que l'administration générale mette à disposition le chargé de communication pour réaliser tout ce travail si on n'a pas ce budget, parce que celui-ci travaille déjà pour plusieurs services, il est déjà sur occupé, on se le dispute et il y a des limites à cet exercice-là. L'information est importante parce qu'on veut pouvoir communiquer toutes les étapes du réaménagement de cette place auprès des Veveysannes et des Veveysans, auprès des usagers, qu'on souhaite fédérer autour de ce projet. Les premières actions à entreprendre comprennent notamment une mise à jour du site internet demain.vevey.ch, qui fonctionne à satisfaction. Le site internet de la Ville est complètement dépassé et le nouveau ne sera pas prêt d'ici quelques mois. Il y a toutefois un aspect de la demande en matière de communication qui n'est pas vital, c'est ce qu'on appelle la communication sensorielle. Il est question de mettre à jour la vidéo ; cela ne représente pas un coût énorme, de l'ordre de fr. 1'750.--. D'autres outils sont prévus pour animer cette place. On a aujourd'hui un espace vide et il faut le faire vivre le plus rapidement possible. Pour le journal tous ménages, la Municipalité pense là aussi que c'est utile, mais on pourrait là aussi faire sans. Au Conseil de faire une appréciation, mais si, sur un projet de cette ampleur, on commence à chipoter pour quelques dizaines de milliers de francs en prenant le risque de faire à un moment donné de mauvaises appréciations, ce serait dommage.

M. P. Bertschy remarque qu'on a essentiellement parlé des amendements, pas du reste du préavis. En page 5 du rapport, il est dit que « la question du coût final du réaménagement de la place du Marché est posée et certains commissaires demandent que l'on ne dépasse pas les fr. 12'000'000.-- prévus ». Pour le PLR, c'est indispensable ; les 12 millions sont la somme maximale qui doit être accordée pour l'entier de ce projet. A la dernière page, il est dit qu'une partie de la commission souhaite maintenir les 312 places de stationnement actuelles tant que le parking derrière la gare n'est pas ouvert au public. Il paraît là aussi indispensable que la réalisation et l'ouverture derrière la gare soit faite avant de supprimer une place de parc à la place du Marché.

M. B. Schobinger pense que si l'on doit mettre de l'argent public pour animer cette place, autant arrêter là tout de suite. Cela ne sert à rien de dépenser de l'argent pour faire quoi que ce soit. S'il y a des petits aménagements à faire au niveau de la communication pour ce projet-là, la Municipalité dispose de quelques moyens, de l'ordre de fr. 100'000.--, pour libérer d'elle-même des crédits si elle le juge absolument nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président rappelle que si les cinq amendements sont tous acceptés, le crédit final sera de fr. 1'054'700.-- et l'amortissement de fr. 105'470.--. On ne peut pas attribuer ces amendements aux postes qui figurent en page 13 du préavis ; la Municipalité devra déterminer elle-même comment elle gère le budget global qui aura lui été accordé par le Conseil communal.

Résultat du vote sur les amendements :

- 1) Prototypage plantation – Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires)
- 2) Prototypage revêtement de sol – 34 voix pour, 34 contre (deux abstentions). Le Président tranche et se détermine en faveur de l'amendement
- 3) Communication : modification et reprise des éléments de communication existants – Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention)
- 4) Communication : site internet et actions de fond – Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires)
- 5) Communication : numéro spécial en partenariat avec un journal local – Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une abstention)

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (trois avis contraires et six abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 36/2019, du 25 novembre 2019, concernant la demande de crédit pour financer les études du projet final du réaménagement de la Place du Marché,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de valider les différentes prestations destinées à financer et poursuivre les études de l'avant-projet lauréat du concours organisé en 2017 dans le cadre du mandat d'études parallèles pour la réalisation du réaménagement de la Place du Marché ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF TTC 1'054'700.-- pour financer ces études ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 105'470.-- pendant 10 ans.

Communications de la Municipalité**16. Réponse à l'interpellation de Mme Nancy Bader « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants » (2019/C28) (Reliquat de la séance du 5 décembre 2019)**

Ce point est une nouvelle fois reporté. Cette communication étant régulièrement remise à l'ordre du jour, M. le Président demande au groupe Vevey Libre de donner une réponse lors de la prochaine séance, afin que cette interpellation puisse être classée.

17. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Gigon « Quelle politique d'accueil pour les enfants de Vevey » (2019/C33)

Mme C. Gigon indique que les réponses aux questions posées donnent lieu à plusieurs réflexions, pour autant que l'on s'intéresse à l'accueil de jour que la Ville offre à ses citoyens et citoyennes, pour peu aussi que l'on soit convaincu qu'il s'agit d'une prestation essentielle pour une ville où il fait bon vivre et qui désire être attrayante pour de nouveaux habitants.

1. A la question « existe-t-il une politique communale en matière d'accueil pré et parascolaire ? », il est répondu que oui dans le cadre du réseau REVE, mais on ne sait toujours pas si cette politique est accessible à la consultation de la population et où.
2. A la question de l'existence d'indicateurs cibles en termes de nombre de demandes en attente et de temps d'attente, il est répondu qu'on recueille des informations sur les familles, que ce n'est pas un indicateur pertinent et que le réseau REVE axe le pilotage de son développement sur le maintien du taux de couverture cantonal, qui est de 24,12%, taux atteint pour Vevey selon la communication. Les réponses paraissent un peu à côté de la plaque et nous interrogent sur le suivi de la politique d'accueil. Car enfin, ce qui importe à un parent ou à un couple est bien d'avoir une place lorsqu'il doit aller travailler. Et la Municipalité n'a-t-elle pas pour devoir de répondre aux besoins de ses concitoyens et concitoyennes ? Certes, elle ne peut pas ou ne doit pas répondre à tous les besoins de sa population (c'est une question politique), mais au moins se doit-elle de le monitorer. Le temps d'attente pour une place suite à une naissance, lors d'un emménagement dans la commune ou d'un changement professionnel devrait être une donnée explicite du pilotage de la politique d'accueil de la Ville.
3. On apprend ensuite que le temps d'attente est à Vevey de 12 à 18 mois, que 375 enfants veveysans sont en attente d'une place et que 316 enfants de Vevey sont actuellement pris en charge à Vevey. Il y a donc plus d'enfants en liste d'attente que d'enfants gardés à Vevey. Que font les parents pendant ce délai d'attente ? La situation n'est pas du tout aussi positive que la Municipalité le dit au fil de ses réponses.
4. Le taux de couverture actuel (nombre de places à temps plein par rapport à l'ensemble des enfants de la commune en âge d'être gardés) correspondrait au taux cantonal de 24,3%. Toutefois, la Municipalité a précisé lors de la dernière séance que ce taux inclut les enfants des autres communes. Le taux de couverture pour Vevey serait plutôt de 23,32%, à savoir que nous offrons une place du lundi au vendredi pour 4,3 enfants habitant notre cité. Il n'y a toujours pas de quoi soutenir nos concitoyennes et concitoyens, ni de quoi stimuler le tissu économique communal (le travail, c'est du pouvoir d'achat), ni d'encourager l'arrivée de nouveaux contribuables intéressants.
5. Face aux difficultés de placement, il existe à Vevey tout un système de garde qui s'organise sans encadrement, ni régulation. Et ce sont souvent les citoyens et citoyennes les plus vulnérables qui y font appel. L'accueil communal est aussi un formidable outil d'intégration qu'il serait dommage de ne pas utiliser comme tel dans une ville qui se vante d'être multiculturelle.
6. Concernant la gestion administrative de la facturation des prestations, elle se dit absolument désolée de lire que 3 fiches de salaire par exemple, ou une photocopie d'un contrat de travail, ont moins de validité qu'une fiche remplie à la main par un employeur ou son service fiduciaire et que le service de la Ville ne veut pas procéder comme les offices d'impôts, à savoir un ajustement des factures sur la taxation définitive. Pour peu que la situation des parents soit un tant soit peu particulière, lorsqu'un des parents est un indépendant par exemple, la facturation des prestations perd alors toute lisibilité.

7. Des questions se posent donc sur le manque de visibilité de la politique et de la gestion de l'accueil, le manque d'ambition affiché par la Municipalité pour son développement, mais aussi le maintien de la qualité de l'accueil des enfants et la qualité de travail pour le personnel communal avec l'intégration des 30 petits venant des Petits Pois dans les garderies actuelles, tout comme la participation des communes au 50% du déficit pour les collaborateurs de Nestlé, alors que la plupart du temps, les grandes multinationales créent leur propre crèche et en assument la charge complète et, enfin, la réponse donnée pour les enfants qui n'ont plus l'âge d'être accueillis en UAT mais qui bénéficieraient tout de même d'un encadrement sur l'entier de la journée car âgés de 10 ans seulement et plus.

Elle remercie néanmoins la Municipalité et les personnes services ayant rédigé ces réponses du travail fourni ; cela va permettre de revenir pour repenser la réponse à donner aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes en matière de garde de jour. Elle invite la commission de gestion et la commission de finances à se pencher sur ce sujet sans attendre.

M. A. Gonthier remercie la Municipalité pour cette communication, pleine de renseignements qui seront utiles pour la suite de la discussion sur la politique en matière de structures d'accueil. Il ne souhaite pas refaire tout le débat qui a déjà eu lieu au moment du budget. Juste quelques rappels pour dire pourquoi Décroissance-Alternatives ne se dit absolument pas satisfait de cette communication. En termes budgétaires, l'effet de la fermeture des Petits Pois est indéniablement l'économie de 8.23 EPT au total, de 7.32 EPT si on ne considère que les personnes « au front » dans les crèches et garderies. Il s'agit d'une grosse diminution. Ces économies sont obtenues par une rationalisation, une amélioration du « taux de remplissage » de toutes les structures, qui conduit inévitablement à une augmentation du stress du personnel, des parents et des enfants, ainsi qu'à une diminution de la marge de manœuvre pour s'adapter à l'imprévu et aux cas particuliers. A plus long terme, la Municipalité abandonne toute perspective d'améliorer le « taux de couverture » (nombre de places disponibles pour les enfants de la classe d'âge considérée), alors qu'historiquement l'accueil de la petite enfance faisait partie de la carte de visite de Vevey, quelle que soit la couleur de sa Municipalité. Au niveau cantonal, la perspective est d'améliorer, d'augmenter cet accueil ; on est donc en discordance avec cet objectif. Décroissance-Alternatives reste persuadé, surtout après la discussion budgétaire, qu'il y a eu une volonté politique d'obtenir ce résultat d'économies. Le retrait par la Municipalité du permis d'habiter et d'utiliser les locaux a été essentiel pour la fermeture de la garderie des Petits Pois, empêchant toute perspective de poursuivre l'exploitation par une remise aux normes des locaux. Or, comme le Tribunal cantonal l'a jugé, cette décision n'était pas légale, et la violation de la loi était si grossière que l'on peut difficilement imaginer qu'elle ait été totalement involontaire. Cette communication ne clôt absolument pas le débat sur l'avenir de la petite enfance à Vevey. Si Décroissance-Alternatives s'accroche à cette question, ce n'est pas parce que ce sont des intégristes de l'accueil de la petite enfance dans des structures extérieures. Petite utopie : si un changement social aboutit à une société plus lente, avec un horaire de travail réduit, un rapprochement entre habitation et travail et entre production et consommation qui diminue les déplacements et le temps qu'on y perd, si une telle société permet plus de temps libre, plus de socialisation, plus de partage, Décroissance-Alternatives sera probablement le premier à plaider pour l'abolition des structures d'accueil. Mais nous n'en sommes pas vraiment là. Dans la situation actuelle, ces structures sont indispensables, elles sont la condition pour que les familles puissent répondre aux exigences du marché du travail et il faut les développer.

M. A. Stübi indique que les Verts ont pris connaissance des réponses de la Municipalité et de la complétude des éléments transmis. C'est effectivement une base de discussion, parce que le débat ne s'arrêtera pas ce soir. Les Verts regrettent le manque d'ambition de dépasser le taux de couverture tel qu'il est présenté. Quand on est dans un canton où cinq mères qui ont des enfants en bas âge ont une activité professionnelle à côté, c'est assez représentatif du fait que les deux parents ont besoin de travailler et que l'accueil des enfants est un élément absolument indispensable. Vevey a une politique d'accueil ambitieuse. On le voit avec le parascolaire, où nous sommes en avance par rapport aux normes. La Municipalité fait référence au document de la FAJE. On a un taux de couverture annoncé dans la communication comme étant cible, alors que la FAJE suggère dans sa stratégie d'augmenter de 2 points ce taux de couverture d'ici 2025. Il ne s'agit pas de viser ce minimum, mais d'aller de l'avant vers un plus grand développement. Le débat sur le réseau REVE sera l'occasion d'avoir une grande discussion sur ce sujet et, sur la base de ces informations et des travaux de la commission de gestion, nous aurons tout en mains pour avoir un aperçu global et une discussion bien étayée.

Mme I. Jerbia entend le discours de M. A. Gonthier sur l'utopie de réduire le temps de travail, d'avoir plus de temps. En tant que professionnelle de la petite enfance, elle ne peut toutefois que promouvoir la création de crèches parce qu'il lui paraît primordial que tous les enfants puissent être sociabilisés en dehors du cadre familial. Le cadre familial est une base incontestable, mais nos enfants doivent apprendre à vivre en société, avec d'autres enfants, d'autres règles que celles des parents ou de la famille. Toute société peut aller de l'avant dans de meilleures conditions si une bonne socialisation est faite depuis tout petit. Il faut donc absolument aller au-delà des normes qui sont celles d'aujourd'hui. La commission de gestion a un vrai travail de fond à faire en partenariat avec la Municipalité pour apporter de vraies réponses à toutes les questions que sa camarade de parti et que l'ensemble du groupe socialiste se posent. Comment en est-on arrivé là et quelles pistes trouver pour améliorer la situation ?

Mme D. Rusterholz ajoute qu'il y a une force grise dont il faut aussi tenir compte, ce sont les grands-parents. Nombreux sont ceux qui se relaient et qui font leur part dans la garde des petits-enfants. En matière de socialisation, il n'y a pas que les crèches ; il y a aussi toutes les places de jeux que la Ville de Vevey a créées et qu'elle trouve admirables.

M. C. Bussy admet que le 3^{ème}, voire parfois le 4^{ème} âge joue un rôle primordial dans l'accueil des enfants et leur encadrement. Mais il y a une information dans cette réponse qui montre que la situation actuelle n'est absolument pas satisfaisante, à savoir qu'il y a une année et demie d'attente. Si les gens attendent une place pendant une année et demie, c'est que visiblement toutes les grands-mamans et tous les grands-papas ne suffisent pas pour un certain nombre de familles. Les différentes solutions doivent se combiner et si l'accueil de jour est certes actuellement suffisant par rapport aux critères, il est insuffisant par rapport à notre ambition pour la ville.

M. A. Gonthier remarque que lorsqu'il parlait d'utopie, il parlait d'une société où il y avait plus de socialisation. Il ne parlait pas de plus de temps pour papa-maman pour s'occuper tous seuls de leur enfant unique, mais de vie de quartier, de structures décentralisées, autogérées, qui s'occupent collectivement des enfants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

18. Réponse à l'interpellation de Mme Giuliana De Regibus « Pour pouvoir s'aimer comme les autres » (2020/C01)

Mme G. De Regibus remercie la Municipalité de sa réponse rapide. Elle se dit très contente qu'une solution ait été trouvée. Enfin, toutes les personnes à mobilité réduite pourront avoir accès la partie historique de l'Hôtel-de-Ville, et notamment à la salle des mariages. Elle espère qu'à court terme toutes les salles communales pourront bénéficier du même équipement afin de les rendre accessibles à tous. La dernière phrase de la réponse l'inquiète toute de même un peu. La Municipalité espère pouvoir réaliser cette installation dans le courant du mois de mai 2020. Sachant que les mariés concernés ont dû reporter de plusieurs mois leur mariage, pour finalement fixer la date au mois de septembre, elle demande, au cas où les travaux devaient prendre du retard, de leur proposer une alternative adéquate assez tôt, parce qu'ils ne pourront plus repousser la date.

Mme I. Jerbia ajoute qu'une alternative doit être proposée, mais toujours à l'Hôtel-de-Ville. Qu'une rampe amovible soit posée par des employés de la commune. Ce serait vraiment dommage que ces deux personnes ne puissent pas, comme tout le monde, se marier dans cette salle qui est dédiée à cet effet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

19. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

Néant.

20. Questions et propositions

Mme G. Kämpf aimerait avoir des nouvelles au sujet de la sécurisation des traversées piétonnes le long de la RC780 et des rues transversales. Ce problème ne concerne pas que les parents et les enfants, mais aussi tous les usagers et même les automobilistes, qui sont surpris de trouver des piétons s'ils n'ont pas vu les feux clignotants. Si elle salue la présence renforcée de la police à certains moments, elle regrette que le problème n'ait toujours pas trouvé une vraie solution. On nous a annoncé une séance publique le 28 janvier 2020, mais les pétitionnaires ont reçu un projet de réponse indiquant que cette séance n'aurait finalement pas lieu et que des études seraient engagées. La Municipalité pourrait-elle nous préciser quelles sont ses intentions et en quoi consistent ces études ?

M. le Président rappelle qu'il avait usé de son droit, conformément à l'art. 98, al. 4 du règlement du Conseil communal, de demander des informations régulières sur le sujet.

M. E. Rivier, municipal, indique qu'effectivement la Municipalité a répondu aux pétitionnaires. Une étude complémentaire a été demandée et le délai est en tout cas de 4 à 6 semaines, soit mi-février. Les personnes de Vevey qui ont signé cette pétition seront convoquées à ce moment-là. Les objectifs de cette étude complémentaire sont principalement de revoir dans quelle mesure la situation actuelle (possibilité de croiser sur un feu qui est encore au vert pour les piétons), peut être modifiée, s'il est possible de trouver d'autres solutions. Il ne garantit pas qu'il y ait des solutions, mais on y travaille.

M. J.-M. Roduit constate que, depuis plusieurs années, une cinquantaine d'arbres ont été coupés dans toutes les rues du quartier de Plan-Dessus. Récemment, des bacs d'un goût douteux ont été posés sur ces emplacements vides. D'où viennent ces bacs et quand est-ce que les arbres de Plan-Dessus seront remplacés ?

M. J. Christen répond que la Municipalité espère que ces arbres seront replantés le plus rapidement possible. Mais compte tenu des projets qui se développent dans ce quartier, peut-être n'était-il pas très judicieux de planter des arbres à des endroits où ils seraient susceptibles d'être abattus par la suite. Urbanisme va établir un plan d'ici le mois de mars afin de pouvoir communiquer à Espaces publics quels sont les projets et ce qui risque de se passer, afin que ces arbres puissent ensuite être replantés aux bons endroits. Il a lui aussi été quelque peu surpris par ces bacs. L'objectif en fait était de les mettre aux endroits où des arbres seraient susceptibles d'être probablement replantés, mais c'est évidemment du provisoire.

M. J. Kamba remarque qu'en 2029, il ne sera peut-être plus de ce monde. Malgré cela, il a déjà reçu un document mentionnant « novembre 2029 ». Peut-être faudrait-il détruire cette fiche et renvoyer les documents concernés.

M. le Président indique qu'il s'agit d'une coquille et qu'on parle bien de 2019. Tout le monde a reçu les documents dont fait état cette fiche. Cas échéant, merci de passer au Greffe pour en demander une copie.

M. J. Christen revient sur la question posée par M. B. Schobinger il y a quelques mois concernant le passage des zones de stationnement d'une heure à deux heures maximum en ville, ce qui était le souhait du Conseil. Aujourd'hui, c'est le passage à 3 heures des avenues de Gilamont et de Blonay qui est mis à l'enquête. Cela respecte le plan directeur communal. Par contre, le quai Perdonnet et la rue des Communaux, qui sont bien plus proches du centre-ville, sont toujours à 5 heures. La question avait été posée aussi de savoir quel était le planning de la Municipalité à ce niveau-là ? Lors de la Fête des Vignerons, plusieurs mesures, issues du plan directeur du stationnement, avaient été mise en œuvre afin de pallier la fermeture de la place du Marché au stationnement et pour soulager les habitants. Il s'agissait notamment de la modification des horaires de stationnement sur l'avenue de Blonay (3h payant), la rue des Bosquets (3h payant) et la rue des Deux-Gares (2h payant), l'extension des zones pour les macarons pendulaires sur les avenues de Gilamont et de Blonay, l'extension des zones macarons habitants des zones A, C sur l'avenue de Gilamont et de la zone D sur l'avenue de Blonay. Ces mesures étaient valables jusqu'au 31 décembre 2019, il a donc été décidé de les pérenniser, raison pour laquelle seules ces premières mesures ont été mises en place. M. P. Bertschy souhaitait quant à lui savoir si la Municipalité était satisfaite du traçage et de la manière dont le parking de la place du Marché a été réaménagé, si elle pense que les utilisateurs ont compris comment il fonctionne et si elle imagine faire des améliorations. Il avait souligné le fait que, depuis son ouverture, il y a déjà eu quatre accidents, dont un assez grave, et demandé si les places prévues à l'avenue Nestlé seront des emplacements à disque ou avec des horodateurs. Les nouvelles places créées à l'avenue Nestlé sont mises en 1h gratuite, comme c'est déjà le cas sur l'entier de la rue. Il n'y donc pas de perte financière. Courant 2020, et après une analyse fine des impacts, d'autres mesures du plan directeur du stationnement, telles que l'harmonisation des durées de stationnement sur la voirie et la réorganisation des zones macarons (habitants) existantes seront implémentées. La Direction de l'urbanisme est en contact avec le mandataire Transitec pour traiter ces points. Les durées de stationnement ainsi que le payant/gratuit seront analysées sur l'avenue de Nestlé à ce moment-là. Pour ce qui est de l'aménagement de la place du Marché, la Municipalité est consciente qu'il y a effectivement un certain nombre de problèmes. L'idée qui a été émise d'un parcage en épi sera étudiée par le service de l'urbanisme pour voir si cela a un intérêt et quelles sont les conséquences. Si les espaces permettant de rentrer ou de sortir dans les places de parc ne sont pas fondamentalement problématiques, il n'en demeure pas moins que l'étroitesse des allées constitue effectivement un certain danger dans la mesure où l'on a une moins bonne visibilité quand on passe d'une voie à l'autre. Par ailleurs, le sens des flèches n'est pas idéal quand on ne connaît pas la place. C'est compliqué de circuler sur cette place sans se retrouver à un moment ou à un autre en sens inverse ou dans l'obligation de reculer. Un certain nombre de choses devront être corrigées.

Pour répondre à Mme I. Jerbia, au sujet en particulier du bruit engendré par les trains MVR, il communique la réponse de MVR. Comme c'est le cas lors de toute étude de ce genre, une première analyse a été effectuée par des spécialistes afin de déterminer les points les plus sensibles du réseau, là où les émissions sonores et les vibrations sont les plus élevées. Cela s'est fait selon six critères : rayon de courbure du tracé, pente longitudinale du tracé, horaire de l'exploitation ferroviaire, charge, vitesse et densité de population au lieu considéré. Les points ont ensuite été mesurés. Il s'avère que tous les résultats obtenus sont clairement en-dessous des normes données, tant sur le plan des émissions sonores que des vibrations. Partant de là, MVR nous dit qu'il est difficilement imaginable qu'elles soient au-dessus des normes aux autres endroits du réseau et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire des analyses sur Vevey.

Mme I. Jerbia connaît déjà le discours de MVR. Ce qu'elle voudrait savoir, c'est l'opinion de la Municipalité face à ces conclusions-là et face aux vidéos qu'elle a diffusées devant le Conseil communal, qui démontrent bien que ce n'est pas un problème de bruit du passage des trains, de tremblement ou de mouvement des trains, mais un problème de crissement. On nous dit qu'on a fait des études ailleurs, qu'ailleurs tout va bien et que

donc il n'est pas nécessaire d'en faire à Vevey. Mais il faut venir écouter ce qui se passe à Vevey. Elle aimerait avoir la position de la Municipalité face aux citoyens veveysans qui habitent le long de cette voie de chemin de fer et qui vivent depuis bientôt plus d'une année un cauchemar quotidien. Juste avant Noël, elle a été contactée par une habitante de St-Légier qui vit exactement la même situation. Elle veut bien que des études aient été faites à Gstaad ou à Montreux, mais il y a un problème à Vevey. Elle attend une réaction de la part de la Municipalité autre que la réponse de MVR.

M. J. Christen ne se dit pas spécialiste de la question. La Municipalité pourrait demander une contre-expertise, qui aurait un certain coût, mais sans avoir la certitude de pouvoir agir auprès de MVR. La marge de manœuvre est déjà extrêmement restreinte avec les VMCV et d'autres organismes que l'on peut considérer comme parapublics. Il faut que la Municipalité en discute, mais pas sûr qu'il soit raisonnable de se lancer dans ce genre d'opérations. Il peut bien concevoir que la réponse n'est pas satisfaisante. Peut-être pourrait-on agir aussi auprès du Conseil d'administration de MVR, mais c'est délicat, parce qu'il s'agit vraiment d'opérationnel.

M. K. Jerbia relève un point important qui a été évoqué et qui rentre dans la configuration de Vevey, c'est la pente et la courbe. L'avenue de Gilamont se trouve exactement au point de démarrage, le tronçon problématique se situe juste après le croisement des trains, qui sont souvent soit en accélération quand ils montent ou en décélération quand ils descendent et c'est cela qui crée ce grincement. Certes, des mesures ont été faites à d'autres endroits, mais la configuration de l'avenue de Gilamont est particulière. On se trouve dans une pente qui est assez forte, avec des pointes d'accélération, de décélération ou de freinage et c'est cela qui provoque le bruit.

M. P. Bertschy remarque que le problème n'est pas celui de l'avenue Nestlé, mais de la suppression des places de parc à la place du Marché. C'est là qu'est la perte financière. L'argent qu'on perd à la place du Marché du fait qu'il y a moins de places de parc n'est pas compensé à l'avenue Nestlé, puisque c'est gratuit. Pour ce qui est de l'aménagement de la place du Marché, le pire c'est quand on ferme le quai Perdonnet le samedi à 18h00. Puisque la fermeture du quai n'est pas indiquée au haut de la place, des véhicules se voient obligés de faire marche arrière. Il suffit d'avoir une voiture derrière et c'est la gabegie puisque, quand on traverse les doubles lignes blanches, Police Riviera a déjà mis à plusieurs reprises fr. 140.-- d'amende.

Mme C. Gigon ajoute que la fermeture du quai Perdonnet le samedi à 18h00 n'est pas respectée. Des véhicules passent à toute heure.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

<p>Christophe Ming Président</p> 		<p>Carole Dind Secrétaire</p> 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexes : ment. (3)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



INTERPELLATION

Commandement de paix pour la municipalité ?

Monsieur le Président, Madame la Syndique, messieurs les Municipaux, chers collègues,

Au mois de **mai 2019**, les municipaux Michel Agnant et Jérôme Christen se sont vu notifier chacun un commandement de payer d'1 million de francs par la commune de Vevey, au nom de laquelle agissait sa Municipalité. Le motif invoqué était : réparation du préjudice subi par la Ville / interruption de la prescription. Les médias se sont largement fait l'écho de cette démarche intempestive qui a provoqué l'incompréhension de beaucoup de citoyens.

Depuis lors, beaucoup d'eau bienfaisante a heureusement coulé sous les ponts et fait dégonfler l'affaire : **Le 26 août 2019**, le Ministère public classait sans suite 5 des 7 griefs ayant fait l'objet de dénonciations de la part de la Municipalité. **Suite à cela, le 7 octobre 2019**, le Tribunal cantonal annulait la suspension frappant les deux élus de Vevey Libre considérant qu'elle ne respectait plus le principe de proportionnalité. **Et enfin le 13 novembre 2019**, le Tribunal de police de l'arrondissement de l'Est vaudois a encore libéré les deux municipaux concernant la violation de secret de fonction vis-à-vis de leur avocat et de la Commission de gestion. **Verdict final** : 10 jours-amendes avec sursis.

Faisant preuve d'une volonté pacificatrice, les deux municipaux ont renoncé à recourir contre le jugement pénal. Le Ministère public a également annoncé qu'il ne fera pas appel. De son côté le Conseil d'Etat ne demande pas la révocation. Ainsi, grâce à l'objectivité et aux efforts de chacun, ce pénible dossier pourrait être considéré comme clos.

Sauf qu'il subsiste encore de ces échauffourées déplorables le fameux commandement de payer d'un million envoyé à chacun des deux municipaux en question.

Ainsi, la Municipalité – si elle ne l'a pas déjà fait – a la possibilité de prendre une décision permettant le retrait pur et simple des poursuites dirigées, d'une part, contre M. Christen et d'autre part, contre M. Agnant. Il est utile de rappeler par ailleurs qu'il n'existe aucune nécessité pour la Commune d'interrompre la prescription à l'égard de MM. Agnant et Christen en raison du dommage qu'ils pourraient avoir causé à la Commune en raison d'un acte illicite. En effet, la prescription ne peut commencer à courir que lorsque l'existence d'un dommage chiffré est connue ce qui n'est à notre connaissance pas le cas. Bref, ces commandements de payer n'ont pas lieu d'être, ni au vu des événements, ni au vu de la loi.

En conséquence, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Au vu de l'issue des procédures administrative et pénale concernant MM. Agnant et Christen, la Municipalité a-t-elle ou va-t-elle décider de prendre une décision permettant de retirer les poursuites dirigées contre ces deux municipaux ?
2. Si ce n'est pas le cas et dès lors qu'aucun dommage chiffré n'est connu à ce jour, la Municipalité peut-elle expliquer pourquoi elle souhaite toujours obtenir une déclaration de renonciation à se prévaloir de la prescription – comme elle l'a indiqué dans un communiqué – alors que celle-ci n'a pas lieu d'être ?

Nous souhaitons une réponse orale qui pourrait faire l'objet, par la suite, d'un développement écrit suivant sa teneur.

Je vous remercie de votre attention.

Pascal Molliat

Au nom du groupe Vevey Libre,

10.12.19

Mieux cadrer la communication

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames, Messieurs chers collègues,

Constat :

Le groupe PLR.Vevey demande à la Municipalité (et ces services) de nous proposer un projet de règlement sur la communication de notre ville.

Celui-ci doit comprendre les différents moyens de communication ; les sites internet, les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, etc...

Ce règlement doit clarifier qui peut publier sur ces supports, mais également qui doit lire le contenu avant la diffusion.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité de rédiger un préavis dans ce sens et cela dans les meilleurs délais.

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



UN ACCÈS POUR TOUS ET ÉQUILIBRE DES COÛTS À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque communale de Vevey est un pôle de culture et d'animation qui contribue à la vie de ville et notre région. Avec près de 45'000 membres actifs, la portée de cet établissement dépasse largement les frontières Veveysanes. Son offre variée de livres ainsi que les événements organisés par ses collaborateurs méritent amplement le soutien financier de notre commune. Leurs actions ne s'arrêtent pas qu'aux livres. Ils organisent également de nombreux événements tout au long de l'année.

Cependant, le système de cotisation des membres n'est plus adapté à l'utilisation. La qualité de membre se limite actuellement à une cotisation unique à l'inscription de CHF 10 pour les jeunes et CHF 20 pour les adultes. Mettre à contribution tous les usagers à travers une modeste cotisation annuelle, permettrait de diminuer le déficit occasionné par cet établissement tout en lui donnant la légitimité de demander des fonds supplémentaires en cas de besoin. Il semble également normal que les bénéficiaires de ces services n'habitant pas Vevey contribuent eux aussi aux frais de fonctionnement.

Voici quelques exemples de cotisations annuelles de communes vaudoises ayant déjà mis en place un tel système :

Commune	Habitant			Externe		
	Jeune	Réduit*	Adulte	Jeune	Réduit*	Adulte
Aigle	8.-	/	20.-	10.-	/	25.-
Morges	4.-	8.-	12.-	4.-	8.-	12.-
Cossonay	10.-	15.-	20.-	10.-	15.-	20.-
Yverdon	12.-	/	24.-	12.-	/	24.-

* Tarif spécial étudiant / AVS / AI / apprenti si applicable

Ces sommes raisonnables ne dépassant pas CHF 2 par mois, soit largement inférieures au prix d'un livre, permettraient de répartir des frais de fonctionnement de notre établissement de manière plus équitable entre les contribuables et bénéficiaires externes.

Pour les raisons citées ci-dessus, nous demandons à la municipalité d'étudier l'implémentation d'un abonnement annuel payant pour les membres de la bibliothèque communale.

Au nom du groupe PLR
Ambroise Méan

